

SYNDIQUÉ·E CGT ? VOUS POUVEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE !

5 millions de salarié·es des Très Petites Entreprises (TPE, entreprises de moins de 11 salariés) sont appelé·es à voter par internet. Chaque voix compte : pour les prud'hommes en cas de licenciement, pour les droits dans les branches professionnelles et au national. Ça se passe sur internet, **du 25 novembre au 9 décembre**. Dans cette période, chacune et chacun d'entre nous a la possibilité de renforcer la CGT.



1 EN PARLER, FAIRE PARLER

Boulangerie, garde d'enfant, petit commerce, secrétaire, pharmacie, garagiste, aide à domicile, salon de coiffure... vous croisez de nombreux salarié·es concerné·es chaque jour. Elles et eux n'ont que rarement l'occasion de parler syndicat ou travail. Dans tous ces lieux, vous êtes la CGT : discutez avec les salariés pour qu'ils et elles utilisent ce rare moment démocratique que sont les élections pour parler de leur travail, de leurs besoins, de leurs envies de changement.

2 FAIRE CAMPAGNE

Sur contact.cgt.fr vous trouverez une carte des TPE et du matériel spécifique à chaque situation, à imprimer ou partager par message par téléphone. Les salarié·es peuvent s'inscrire pour recevoir des fiches pratiques sur leurs droits et un rappel le jour du vote. C'est confidentiel, gratuit, simple et efficace.



3 FAIRE VOTER

Vous pouvez faire campagne pendant toute la durée du vote. Chaque jour, parlez salaire minimum, parlez indexation des salaires sur les prix, parlez d'un 13^e mois, parlez d'une sixième semaine de congés payés, de jours de congés enfant malade ou de la fin de jours de carence pour arrêt maladie. Parlez du travail, écoutez, et rappelez le vote.

UNE QUESTION ? UNE DIFFICULTÉ ?
LA CGT PROPOSE UN NUMÉRO GRATUIT
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H



TOUTES LES
INFOS ICI ↴



Comment voter en ligne aux élections dans les petites entreprises (TPE) ?

l'espace de vote est accessible à partir du lundi 25 novembre 15h

1

Vous pouvez vous y connecter

- ▶ Soit sur le site www.election-tpe.gouv.fr
- ▶ Soit directement sur election-tpe-vote.travail.gouv.fr



- ▶ Utilisez l'identifiant et code confidentiel que vous avez reçu par courrier en novembre.
- ▶ Entrez le code CAPTCHA indiqué sur l'écran
- ▶ Cliquez sur le bouton « continuer » pour accéder à l'espace de vote.



Une fois connecté-e, les organisations syndicales candidates sont affichées.

! Pas de codes ? Pas de problème !

Si vous n'avez pas reçu ou que vous avez égaré le courrier ou le couple identifiant/code confidentiel cliquez

« s'identifier avec FranceConnect »

Choisissez la méthode de connexion (La Poste, Ameli.fr, Impôts...) pour se connecter et suivre les indications propres à chaque plateforme.

Vous arrivez ensuite directement dans l'espace de vote.

Cliquez sur « je suis décidé(e) JE VOTE »

2

Afin de sécuriser votre espace de vote, renseignez un numéro de téléphone (portable ou fixe) pour recevoir un **code d'accès à 6 chiffres**, par SMS ou message vocal.

Cliquez sur le bouton
« valider »

Le code doit être obligatoirement renseigné pour accéder au bulletin de vote.

Choisissez votre vote. La CGT apparaît en 7e position.

3

Cliquez sur le bouton **« Suivant »** pour accéder à la page de validation du vote.
Attestez sur l'honneur que vous remplissez les conditions pour voter.

4

Validez votre vote en cliquant sur le bouton **« Je vote »**
Une fois validé, le vote est définitif et non modifiable

En cas de problème, appelez la CGT **08 01 03 00 77**
du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 appel gratuit

